## COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2015

#### 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT, après avoir délibéré,

émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Mme Anne HEMMERLE au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

#### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2015

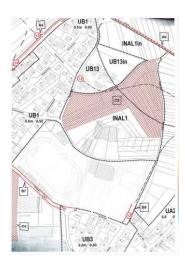
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

approuve avec 26 voix pour et 2 abstentions, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2015.

### 3. DEPLACEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE ILL ET RIED, DE L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET DU PERISCOLAIRE ILL AU SOLEIL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

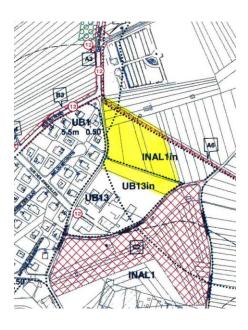
approuve avec 21 voix pour et 8 voix contre, le déplacement de l'école primaire III et Ried, de l'école maternelle du Centre et du périscolaire III au Soleil, à un nouvel emplacement sur les terrains situés au lieu-dit du Williert, dans l'emprise du périmètre de l'emplacement réservé existant.



#### 4. EMPLACEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

approuve avec 27 voix pour et 2 abstentions, l'emplacement destiné à recevoir le Centre Technique Municipal, sur les terrains situés au lieu-dit Spitzacker selon le plan ci-joint.



#### 5. ACQUISITION DE PARCELLES AU LIEU-DIT WILLIERT

Le Conseil Municipal, après le retrait de la salle de M. Christophe GEORG, sur avis du service des Domaines du 17 mars 2015, après avoir délibéré,

➤ valide avec 26 voix pour et 2 abstentions, l'acquisition des biens fonciers suivants, sis au lieu-dit Williert à La Wantzenau, destinés à accueillir le nouveau groupe scolaire, pour un montant total de 366 230 €, hors frais de notaire:

Section	Parcelle	Superficie
59	27	8a54
	45	15a56
	46	15a62
	47	7a78
	48	7a78
total		55a28

> et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

### 6. PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°5 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA WANTZENAU

Le Conseil Municipal,

après le retrait de la salle de M. Stéphane STROH,

vu l'avis favorable de la commission urbanisme et logement réunie le 27 octobre 2014,

considérant que l'élaboration et la gestion des PLU et des POS relèvent de la compétence de l'Eurométropole,

après avoir délibéré,

demande avec 25 voix pour et 3 abstentions, à Monsieur le Président de l'Eurométropole de Strasbourg de prescrire la modification n°5 du Plan d'Occupation des Sols de La Wantzenau, afin d'ouvrir à l'urbanisme le lieu-dit du «Trissermatt», de développer l'offre de logements aidés en densifiant les «dents creuses» et en réhabilitant le bâti ancien, mais également d'étudier les possibilités de réhabilitation des bâtiments annexes de la gare.

# 7. MODIFICATION DU PERIMETRE ABF INSTAURANT DES PRESCRIPTIONS DE CONSTRUCTIBILITE LIEES A LA PRESENCE A LA WANTZENAU D'UN MONUMENT HISTORIQUE CLASSE (Moulin à huiles)

Le Conseil Municipal,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu le Code de l'urbanisme et le Code du patrimoine,

vu le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de La Wantzenau,

vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France du 28 août 2012, après avoir délibéré,

émet à l'unanimité, un avis favorable à la mise en place du Périmètre de Protection Modifié (PPM) du Moulin à Huiles situé 1 rue de l'Angle, monument historique classé, selon la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, annexée à la présente délibération. Ce PPM se substituera au périmètre antérieur de 500 mètres.

## 8. RESERVE PARLEMENTAIRE SENATORIALE ET CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES / DEMANDES DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, la réalisation des travaux d'accessibilité de l'école maternelle du Woerthel et de la micro-crèche du Woerthel sises 17 rue de Périgueux pour un montant respectivement de 3 939 € HT et 1 307,80 € HT,
- approuve le plan de financement correspondant annexé à la présente délibération,
- > et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

### 9. CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN / DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION EXTERIEURE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, la réalisation des travaux de ravalement de façades de l'église de La Wantzenau pour un montant de 114 699,19 € HT.
- > approuve la prise en charge financière du Conseil de Fabrique à hauteur de 50 000 €,
- ➤ et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention afférente au titre de la pérennisation du patrimoine religieux auprès du Conseil Départemental.

### 10. REGION ALSACE / DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE MISE A L'EAU POUR EMBARCATIONS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, la création d'une mise à l'eau pour embarcations sur le cours d'eau l'Ill traversant le ban communal de La Wantzenau pour un montant de 17 527,40 € HT,
- > approuve le plan de financement correspondant annexé à la présente délibération,
- > et sollicite les subventions afférentes auprès de la Région Alsace.

### 11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AGES POUR LE REMPLACEMENT D'UN LAVE-VAISSELLE AU PERISCOLAIRE ILL AU SOLEIL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 039,30 € à l'Association de Gestion des Equipements Sociaux sise à Strasbourg, délégataire actuel en charge de la gestion de nos structures destinées à l'enfance.

Cette subvention exceptionnelle est versée pour la participation à l'achat d'un lave-vaisselle professionnel pour le périscolaire III au Soleil, 4 A rue Albert Zimmer à La Wantzenau.

### 12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE – 1ère SAINT WENDELIN DE LA WANTZENAU

Le Conseil Municipal,

considérant le refus, de l'Association Strasbourgeoise KravMaga, de percevoir la subvention annuelle 2015 de 500 € au motif que l'état de leurs finances leur permet de subvenir à leurs besoins, après avoir délibéré,

approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association des Scouts et Guides de France – 1<sup>ère</sup> Saint Wendelin de La Wantzenau au titre de la contribution de la Commune pour l'organisation d'un grand rassemblement estival à Strasbourg.

### 13. NOUVELLES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX CONTRIBUTEURS ASSOCIATIFS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ approuve à l'unanimité, le versement des subventions complémentaires suivantes aux quatre associations locales ayant participé aux Nouvelles Activités Péri-éducatives, lors du cycle 5 de l'année scolaire 2014-2015 (de mai à juillet 2015), dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

	5 <sup>ème</sup> cycle	
Associations	(du 11 mai au 3 juillet)	
Associations	Heures	Subvention à verser
	effectuées	en €
Basket	24,50	490
Société de Gymnastique de La Wantzenau - section baby gym	16	320
Football Club La Wantzenau	27,50	550
Katäne Gaming Club	15	300
Total	83	1 660

#### 14. OUVRAGE « HISTOIRE ET SOUVENIRS D'HISTOIRES DE LA WANTZENAU »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Fixe à l'unanimité, le prix de vente minimum de l'ouvrage « Histoire et souvenirs d'histoires » de La Wantzenau à 11 € (onze euros) l'exemplaire,
- > prend note que, conformément à la délibération « del 2014-15-04-36 délégation au Maire » du 15 avril 2014, le Maire est autorisé, par arrêté municipal :
  - à créer une régie comptable de recette spécifiquement à cette fin pour une durée de 5 années,
  - et à désigner un régisseur et son suppléant.
- précise que le nombre d'exemplaires réservés à la vente est de 2 000,
- autorise à l'unanimité, le recours à la souscription volontaire, sous forme de don au moyen d'un titre de recette par don pour une durée de 5 ans.

#### 15. LOT DE CHASSE N° 4 / MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA SOCIETE DE CHASSE DE L'ILL

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse, réunie le 2 juin 2015,

après remise du document faisant état de la répartition des parts détenues par chaque associé de la société de Chasse de l'Ill en date du 10 juin 2015, après avoir délibéré,

- prend acte du départ du membre suivant de la Société de Chasse de l'Ill à compter du 16 mai 2015:
  - M. Roger ANDT, demeurant à Rountzenheim, 25 rue Neuve,
- et émet à l'unanimité, un avis favorable à l'agrément de :

- M. Hubert LAPP, demeurant à La Wantzenau, 44a, rue Hirschfeld
- M. Claude MAURER, demeurant à La Wantzenau, 12, rue de l'Acacia
- M. Jacques RIEDINGER, demeurant à Vendenheim, 16, rue Matter en tant que nouveaux membres de la Société de Chasse de l'III, locataire du lot de chasse n°4 sur le ban de La Wantzenau, à compter du 16 mai 2015.

#### 16. ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2016

Ont été tirées au sort les personnes figurant sur la liste électorale générale inscrits sous les numéros

suivants:
- 4733 - 13 - 2008 - 3150 - 1992 - 2304 - 1920 - 4567 - 3600 - 462 - 1999 - 4732 - 2222 - 2331 - 1234.
La présente séance a donné lieu à l'inscription de 15 délibérations et les membres suivants y ont assisté :
M. Patrick DEPYL
M. Roger BODE
Mme Françoise BOISSIERE
Mme Katia BOSSUYT
M. Denis CLAUSS
M. Jean-Louis GABEL
M. Christophe GEORG
Mme Anne-Claire GUISARD
Mme Christiane HEINTZ
Mme Anne HEMMERLE
Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Pia KIEFFER

M. Albert KUNKLER

M. Frédéric MAURY

Mme Sabine PAILLARD

M. Martial SCHILLINGER

M. Grégory SCHNEIDER (arrivé au point 3 – rapports de commissions)

Mme Lise-Marie SEYS

Mme Christine STROH

M. Christophe STROH

M. Stéphane STROH

M. Benjamin VIX

**Mme Aline WISS** 

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

### Absents, excusés:

M. Serge HUGEL avec procuration à Mme Katia BOSSUYT

Mme Agnès MACHWATE avec procuration à Mme Lise-Marie SEYS

M. Camille MEYER avec procuration à Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Myriam STENGER avec procuration à Mme Anne-Claire GUISARD

M. Clément VIX avec procuration à Mme Michèle WOLFF-VERINAUD.

Affiché le 18 juin 2015.